

# SÉCURISER L'EXÉCUTION DES MARCHÉS



**PUBLIC :** toute personne en charge de l'exécution des marchés publics ou responsable opérationnels, AMO...

## PRÉ-REQUIS

Connaissance usuelle de bureautique et une pratique élémentaire du CCP

## OBJECTIFS

**Permettre aux participants de comprendre quels sont les droits et les devoirs de chacune des parties prenantes en phase exécution (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises).**

- Comprendre les différentes phases de l'exécution des marchés
- Savoir gérer les problématiques des entreprises en difficultés
- Faire appliquer les clauses contractuelles de l'ensemble des parties prenantes
- Prévenir et éviter les contentieux

## DURÉE / MODALITÉS / FORMATEURS

**En présentiel :** sur une journée de 7 h (3 h 30 le matin, déjeuner offert, 3 h 30 l'après-midi)

**En distanciel :** sur 2 demi-journées de 3 h 30 chacune

- Cette formation est délivrée en mode mutualisé
- Elle peut être réalisée en mode INTRA
- La formation se déroule en petits groupes de 2 personnes (minimum) jusqu'à 12 personnes
- Nos formateurs sont des juristes de profession, praticiens de la Commande Publique avec au minimum 10 années d'expérience

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

**Explications détaillées** avec des exemples concrets et des méthodes pour gérer, en pratique, la procédure de passation des marchés

- Projection à l'écran du support de formation
- Étude des principaux documents administratifs
- Analyse de cas concrets
- Questions / réponses

## CONTENU

### CADRE GÉNÉRAL

- Exécution administrative et financière
- Les clauses des pièces contractuelles

### EXÉCUTION NORMALE DU MARCHÉ

#### Les obligations de l'Acheteur

- Le début d'exécution
- L'affermissement des tranches opérationnelles
- Les reconductions
- Suivi administratif : les pièces sociales et assurances
- Le paiement du marché

#### Les obligations du titulaire

- Exécution personnelle et sous-traitance
- Obligation d'exécution conforme et dans les délais

#### Les moyens de contrainte

- Mauvaise exécution : mise en demeure
- Les pénalités
- La réfaction de prix
- La retenue de garantie
- La résiliation pour faute (cf. fin anticipée)

### MODIFICATION DU MARCHÉ EN COURS D'EXÉCUTION

- Les cas de modification prévus par le code
- La mise en œuvre des avenants
- Prolongation des délais d'exécution
- Ajournement et interruption des prestations

### LA FIN DU MARCHÉ (normale / anticipée)

- La réception ou l'admission
- Les opérations d'admission en matière de fournitures et services
- Les opérations de réception en matière de travaux
- Le marché au-delà de la réception : les garanties
- La résiliation



**Questionnaires d'évaluation**



**Validation des acquis**



**Supports de formation**



**Certification de réalisation**